

RÈGLEMENT DE LA LOCATION

- Les adhérents peuvent louer des jeux pour une durée de 1 semaine (voir tarif au bar).
- Un chèque de caution (à l'ordre de : « Le Dé Masqué ») d'un montant de 100€ sera demandé lors de l'emprunt, et ne sera encaissé qu'en cas de non-restitution d'un ou de plusieurs jeux.
- Tout emprunteur est responsable des jeux qu'il a empruntés.
- Un inventaire précis sera fait par un bénévole au départ et au retour du jeu, concernant l'état, le contenu et le contenant des jeux empruntés.
- Pour des raisons de sécurité , aucune réparation ne devra être effectuée par les adhérents.
- Les piles ainsi que les fournitures consommables sont à la charge des adhérents.
- Le jeu doit être rendu complet et en bon état.
- En cas de casse ou de pièces manquantes :
 - ↳ Dans le cas où la pièce est remplaçable, le jeu réparable :
 - Une compensation financière proportionnelle sera demandée.
 - ↳ Dans le cas où le jeu n'est plus utilisable :
 - La totalité du prix pour un jeu de moins de 1 an,
 - 50 % du prix pour les jeux de plus de 1 an.
- L'adhérent s'engage à rendre le ou les jeux empruntés dans le délai fixé, tout retard sera sanctionné par une amende.
- Le non-retour des jeux en temps voulu sera pénalisé de 1 Euro **par jeu et par jour** de retard.